

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 14 avril 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA (sortie lors des votes des points 4 et 5) – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme THIL (arrivée au cours du point 7) – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FERRARA – M. DOME – Mme FARAONE – M. KIEFFER (arrivé au cours du point 1) – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – M. ZERKOUNE (arrivé au cours du point 2) – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** M. TUMOLO (qui a donné procuration de vote à Mme BOJOLY) – Mme STAUB (qui a donné procuration de vote à Mme HILLEBRAND) – Mme STOLL (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme THIL (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT jusqu'au point 6 inclus) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST pour le point 0) – M. ADELER (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC).

**Absent :** M. ZERKOUNE (jusqu'au point 1 inclus).

**Point n° 3 :** Subvention au C.C.A.S. au titre de l'année 2022

Madame BOUCHELIGA, rapporteur :

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de la subvention annuelle accordée au Centre Communal d'Action Sociale.

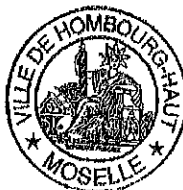
Pour 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de 140 000 €, montant en hausse de 7 920 € par rapport à 2021. Cette subvention concerne le financement des chantiers d'insertion, de la cuisine pédagogique Chênes, des aides individuelles aux bénéficiaires du C.C.A.S., les actions en faveur des familles et des personnes âgées, ainsi que la prise en compte du Dispositif de Réussite Educative.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires sociales », le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser au C.C.A.S. une subvention de 140 000 € pour 2022, et ce en deux acomptes.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 19 avril 2022

Le Maire,  
Laurent MULLER



*L. Muller*